

L'an deux mille vingt et un, le dix-huit février à vingt heures trente, les membres du Conseil municipal de GOULVEN, dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Yves ILIOU, Maire.

Date de convocation : 11 février 2021

Présents : MM Yves ILIOU, Jean-Jacques LE BRAS, Sylvain LEFEVRE, Mme Léa MAZET, M. Christophe BODENNEC, Mmes Marie-Claire ACQUITTER, Hélène DALBESIO-LE GUERN, Mr Noël OLLIVIER et Mr Vincent DENISE

Absents excusés : Mr Régis FEGAR (procuration donnée à Mr Christophe BODENNEC) et Mme Anne-Marie DESTOUR

Secrétaire de séance : Mr Vincent DENISE

Mr le Maire fait une lecture rapide du compte-rendu de la dernière réunion de Conseil qui est approuvé à l'unanimité puis rappelle l'ordre du jour de la présente réunion :

- Participation financière aux accueils de loisirs sans hébergement (ALSH)
- Astreintes pour infractions d'urbanisme
- Tarif pour élagage dans le cadre des travaux d'installation de la fibre
- Désignation des référents à l'égalité femme-homme
- Questions diverses
- Informations diverses

I – PARTICIPATION FINANCIÈRE AUX ALSH

Mr le Maire propose au Conseil de reconduire le montant de la participation communale de 14€ par jour et par enfant domicilié à Goulven qui fréquente un ALSH (Accueil de Loisirs sans Hébergement) proposé par le Centre socioculturel de Lesneven, l'association Familles de la Baie (Plouider), Familles rurales (Guisseny) ou le centre de loisirs de Ploudaniel.

A une question de Mme Marie-Claire ACQUITTER concernant l'inscription des enfants et le choix de l'ALSH, Mr le Maire répond que les familles sont libres du choix du lieu où elles inscrivent leurs enfants. Suite au refus de participer au financement du bâtiment de Plouider lors de la dernière réunion de Conseil, les enfants de Goulven ne seront pas prioritaires au moment de leur inscription à l'ALSH de Plouider.

Soumis au vote, les membres du Conseil décident à l'unanimité de maintenir à 14€ par jour et par enfant domicilié à Goulven et donnent pouvoir au Maire pour signer les conventions avec le centre socioculturel de Lesneven, les associations familles de la Baie (Plouider) et Familles rurales (Guisseny) pour l'année 2021.

II – ASTREINTES POUR INFRACTIONS D'URBANISME

Mr le maire signale au Conseil qu'en cas d'infraction d'urbanisme, le paiement d'une astreinte peut être imposée au contrevenant. Après en avoir délibéré, les membres du Conseil décident à l'unanimité de fixer à 100€ par jour le montant de l'astreinte pouvant être appliquée dans les cas d'infraction aux règles d'urbanisme (installation de mobile-home sans autorisation, constructions sans autorisation...)

III – TARIF POUR ÉLAGAGE DANS LE CADRE DES TRAVAUX D'INSTALLATION DE LA FIBRE

Mr le maire informe le Conseil que l'arrivée de la fibre optique devrait avoir lieu dans les mois qui viennent. Une armoire sera installée près du coffret actuel. Les fourreaux en place seront utilisés là où les réseaux sont enfouis. Ailleurs, la fibre passera par la voie aérienne. Dans le cas où des branches gêneraient les travaux, les ouvriers iront dans une autre commune. Il sera donc demandé aux propriétaires d'élaguer les branches susceptibles d'empêcher le bon déroulement du chantier. Après en avoir délibéré, les membres du Conseil décident à l'unanimité de fixer à 100€ de l'heure les travaux d'élagage qui seraient réalisés par les employés communaux ou de re-facturer aux propriétaires les

travaux qui seraient réalisés par entreprise à la demande de la Commune en cas de défaillance des propriétaires.

IV – DÉSIGNATION DES RÉFÉRENTS À L'ÉGALITÉ FEMME-HOMME

Mr le Maire explique au Conseil qu'il convient de nommer deux référents à l'égalité femme-homme. Après discussion Mme Marie-Claire ACQUITTER et Mr Sylvain LEFEVRE sont nommés référents pour participer aux missions à réaliser au niveau communautaire.

IV – INFORMATIONS DIVERSES

- Déclarations d'Intention d'Aliéner

Mr le Maire informe le Conseil que la Commune n'a pas fait valoir son droit de préemption urbain sur les propriétés cadastrées :

- AA 129 située 100, Mechou Bian (ex-lotissement de Ty-Poas),
- AA 93 située 8 rue de l'école,
- AA 141, Ty-Poas

- Réunion de la commission des impôts directs

Mr le Maire rappelle que plusieurs membres du Conseil ont été désignés pour constituer la commission des impôts directs : Régis, Léa, Marie-Claire, Anne-Marie, Hélène, Vincent, Noël et pose la question de savoir quelle date de réunion conviendrait à l'ensemble des membres. La réunion aura lieu le samedi 27 février à 10h30.

- Assainissement collectif

Mr le Maire informe le Conseil que les travaux d'assainissement collectif avancent comme prévu. La voirie entre Ty-Poas et Kerilis sera remise en état la semaine prochaine. Les quatre maisons de Kersoguet qui n'avaient pas été prises en compte dans le projet présenté en juin 2020 ont été intégrées.

Pour équilibrer le budget du service d'eau et assainissement, la Communauté de Communes envisage d'augmenter de 1000€ le tarif de la taxe de raccordement à compter de septembre 2021, or les travaux ne seront pas achevés avant cette date. Un report de cette décision sera demandé pour permettre aux goulvinois de se raccorder au réseau au tarif annoncé en juin 2020.

Mr le Maire rappelle qu'une somme de 120 000 € a été payée à la Commune de Plouider au titre des droits d'accès à la station d'épuration. Un emprunt de 700 000 couvrant les travaux et ce ticket d'entrée a été contracté avant le transfert de la compétence à la Communauté de Communes de Lesneven. Il était prévu que le remboursement des 120 000 € se fasse par l'augmentation du prix de l'eau. La CLCL demande à Plouider de lui verser la somme de 120 000 €. La commune de Plouider refuse et nous demande d'emprunter ce montant pour le verser à la CLCL. Renseignements pris auprès de la Trésorerie, rien n'empêche de financer les 120 000€ via le prix de l'eau si les différents intervenants s'accordent sur ce point. A une question de Mr Noël OLLIVIER, Mr le maire répond que le prix de l'eau sera lissé au niveau communautaire d'ici douze ans.

- Maison Colmet-Daage

Mr le Maire informe le Conseil que l'Etablissement Public Foncier peut assister la commune dans l'acquisition de la propriété Colmet-Daage située au bourg de Goulven et qui se trouve en état d'abandon. Les devis de travaux pourront être réalisés via le CAUE. Un dossier de demande de subvention au titre de la DETR pourra être déposé.

- Vigipol

Mme Hélène DALBESIO-LE GUERN, informe le Conseil du renouvellement du bureau du syndicat Vigipol à la fin du mois de mars.

- Téléphonie

Mr le Maire informe de la révision des contrats en matière de téléphonie.

- Visite de Mme la députée

Mr le maire informe de la visite de Mme Graziela MELCHIOR, députée de notre circonscription le lundi 22 février à 9h. Mmes Marie-Claire ACQUITTER, Hélène DALBESIO-LE GUERN et Mr Jean-Jacques LE BRAS seront présents.

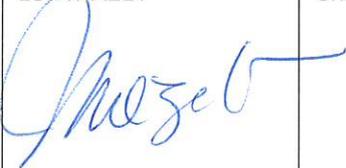
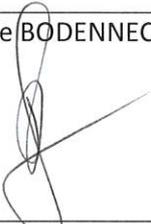
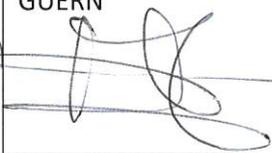
- Aide financière aux associations

A la question posée par Mme Marie-Claire ACQUITTER concernant les subventions pouvant être accordés aux associations dans le cadre de la crise sanitaire. Mme Léa MAZET répond qu'il s'agit des associations qui emploient des salariés. Mr le Maire précise qu'en général ce sont les comptables de ces associations qui vont chercher les informations à ce sujet.

- Redevance Ordures Ménagères

Mme Marie-Claire ACQUITTER signale une augmentation importante du coût de chaque dépôt dans les colonnes à ordures ménagères (passage de 1€ à 1,25€). Mr le Maire rappelle que le tarif incitatif avait fait passer le coût par famille de 156 à 118€ pour ceux qui réalisent correctement le tri mais le matériel livré était défectueux. Il a été remplacé pour un coût supplémentaire de 500 000 € qu'il convient de financer maintenant par une augmentation des tarifs. Personnellement il souhaite que l'usage du badge soit supprimé puisque la pédagogie a atteint son but et que, globalement, le tri est bien fait.

Après s'être assuré qu'aucune question ne restait en suspens, Mr le Maire clôture la séance à 21h32.

Yves ILIOU 	Jean-Jacques LE BRAS 	Régis FEGAR 	Sylvain LEFEVRE 
Lea MAZET 	Christophe BODENNEC 	Marie-Claire ACQUITTER 	Hélène DALBESIO-LE GUERN 
Noël OLLIVIER	Anne-Marie DESTOUR	Vincent DENISE 